

**CAUSE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DES RECOURS COLLECTIFS RELATIFS À L'HÉPATITE C
(1986-1990)**

Dossier de réclamation : numéro 18139

JUGE ARBITRE

Gerald J. Charney, c.r.

La présente cause a été entendue le 24 août 2011 à Toronto, Ontario.

DÉCISION

La présente cause a été entendue pour la première fois le 24 août 2011 et ajournée en raison de l'absence de dossiers.

J'ai reçu tous les dossiers requis suite à une ordonnance que j'ai émise le 29 août 2011. Selon les dossiers, le réclamant n'avait reçu aucune transfusion de sang au cours des périodes pertinentes.

Il y a eu correspondance entre le réclamant et John Callaghan, Conseiller juridique du Fonds, correspondance dont j'ai reçu copies, et finalement, Me Callaghan a écrit au réclamant l'avisant que s'il ne donnait pas suite à sa lettre au plus tard le 7 décembre 2015, il me demanderait de rendre une décision de rejet de la cause en ne tenant compte que du contenu du dossier actuel.

Je n'ai aucune preuve qui m'indique que le réclamant avait reçu une transfusion au cours de la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 et sa demande est donc invalide.

Par conséquent, la présente demande d'indemnisation est rejetée.

FAIT à Toronto, ce 21^e jour de janvier 2016.

« Gerald Charnev »

Gerald J. Charney, juge arbitre